



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1997/437/Corr.1
23 juin 1997
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL SUR L'OPÉRATION
DES NATIONS UNIES À CHYPRE

(pour la période du 11 décembre 1996 au 5 juin 1997)

Rectificatif

Page 2, paragraphe 6

La troisième phrase doit se lire comme suit :

Dans des déclarations publiques officielles faites en mai, le Gouvernement chypriote a annoncé qu'aucun avion militaire grec ne pénétrerait dans l'espace aérien chypriote au cours des manoeuvres de "Toxotis" qui étaient envisagées, et le Gouvernement turc a annoncé qu'il en irait de même lors des manoeuvres auxquelles les forces turques devaient procéder dans l'année.
